

# Le Service Civique en Aquitaine



Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Aquitaine

## Comment obtenir un agrément ?

- Faire une demande d'agrément téléchargeable sur le site DRJSCS Aquitaine
- Contacter le référent territorial en charge du service civique
- Retourner cette demande par courriel à :
  - la DRJSCS, si vous exercez une activité régionale
  - la DDCS ou DDCSPP, si vous exercez une activité départementale

### Comment bien remplir le dossier (voir guide à destination des organismes d'accueil sur le site de la DRJSCS).

- Avant de remplir le dossier, il est impératif de lire avec la plus grande attention le référentiel des missions de Service Civique afin de bien appréhender les principes du Service Civique et les conditions dans lesquelles doit s'effectuer l'accueil des volontaires.
- Il est recommandé de contacter le référent territorial en charge de l'instruction de votre demande en amont du dépôt de dossier de demande d'agrément.
- Important : la qualité de la mission de Service Civique proposée à un volontaire et la prise en compte de la mixité sociale sont les principaux critères sur lequel sera apprécié le dossier de demande d'agrément au titre du Service Civique.
- La définition de la mission et du projet d'accueil constituent des étapes clefs.

### Quels sont les critères de recevabilité ?

- La qualité de la mission, son accessibilité et la prise en compte de la mixité sociale.
- Les missions proposées devant répondre aux principes d'intérêt général.
- La structure doit justifier d'un an d'existence à la date de la demande.
- La mise en place d'une organisation et des moyens compatibles avec l'accueil, l'accompagnement et la prise en charge des volontaires.
- Les organismes d'accueil devront justifier des conditions particulières d'accueil de volontaires mineurs de plus de 16 ans.

Le 6 mai 2015

L'agrément définit la mission dans sa durée et son objet, le calendrier des accueils et le nombre de volontaires que l'organisme est autorisé à accueillir.

➤ Site de la DRJSCS et onglet Jeunesse/Service Civique : <http://www.aquitaine.drjscs.gouv.fr/-Service-civique,163-.html>

➤ Site de l'Agence du Service Civique : <http://www.service-civique.gouv.fr/>